

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 104

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« exercer »,

les mots :

« procéder à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.